



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**14 DÉCEMBRE
2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 décembre 2020 à 17h00 l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe à huis clos et par enregistrement. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec. La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir été informés de cette séance extraordinaire.

2020-12-50

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Chrétien
Appuyé par Louise Boutin
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2020-12-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Marilou Carrier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À L'HÔTEL DE VILLE À 17h00 à huis clos et par enregistrement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance. ®
2. Acceptation de l'ordre du jour. ®
3. Protocole d'entente promoteur Phase 3 ®
4. ~~Avis de motion Règlement 2018-09-02 ®~~
5. ~~Projet de règlement 2018-09-02 ®~~
6. ~~Règlement 2020-05 relatif contre les dégâts d'eau ®~~
7. Quai de Port Lewis ®
8. Autorisation signataires acte de cession rue des récoltes ®
9. Mise en demeure ®
10. ~~Rescinder résolution 2020-11-28 projet intégré ®~~
11. Levée de la séance. ®

2020-12-52

PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR - PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire déterminer les conditions et exigences avec le promoteur « Développement Loiselle Inc. » ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Robert Chrétien

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la conclusion d'un protocole d'entente régissant les conditions et exigences avec le promoteur « Développement Loiselle Inc. ». Que cette entente porte le nom de « **PROTOCOLE D'ENTENTE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AUX GRÉS DES CHAMPS PHASE 3** ».

De plus qu'il soit annexé aux présentes, comme s'il était reproduit au long.

La mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe et le promoteur « Développement Loiselle Inc. » avec toutes les modifications apportées.

Le présent protocole d'entente entre en vigueur dès sa signature.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Municipalité de Sainte-Barbe

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantal Girouard,
Directrice générale/sec.-trés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-12-53

QUAI DE PORT LEWIS

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que soit autorisée la dépense pour une feuille volante à envoyer sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe relativement au Quai de Port Lewis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-12-54

**AUTORISATION SIGNATAIRES ACTE DE CESSION RUE DES
RÉCOLTES**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Roland Czech

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer les documents nécessaires pour l'acte de cession de la rue des Récoltes selon le protocole d'entente établi entre Développement Loiselle et la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-12-55

MISE EN DEMEURE

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Philippe Daoust

ATTENDU que cette lettre a été reçue à la municipalité en date du 30 novembre 2020

ATTENDU que le conseil municipal a pris acte de la lettre de démission le 7 décembre 2020

ATTENDU les propos mensongers et diffamatoires parus sur Facebook envers le conseil municipal



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

ATTENDU qu'il est nécessaire de préserver la crédibilité et l'intégrité du conseil municipal

ATTENDU que de tels actes doivent cesser et que l'envoi d'une mise en demeure est indiquée pour avertir le conseiller démissionnaire d'arrêter ce genre de publications sur les réseaux sociaux

Il est proposé par Robert Chrétien
Appuyé par Roland Czech

Que le conseil municipal mandate la firme Dunton Rainville pour la rédaction d'une mise en demeure adressée à M. Philippe Daoust suite à des allégations sur Facebook.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-12-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier
Que la séance soit levée à 17h05.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)